

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - S. MARTI - L. DELAITE - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO

Absents représentés : JF. MARY par M. ROUVIER - N. LECLERC par L. FABRE - A. CHOUKROUN par L. GASC - C. AZAIS par D. CUPOLI - S. JEAN par L. DELAITE - D. SAUVADE par C. BASTIDE

Absent : W. BIGNON

9. Demande de subventions pour la restructuration et l'extension du complexe sportif Louis Boudou

La commune de Marseillan a toujours favorisé le développement des activités sportives. Dans cet esprit, en 2013, elle avait lancé une étude de programmation pour la restructuration et l'extension du complexe sportif Louis Boudou.

Au vu des évolutions urbanistiques de la commune et de la volonté de différents partenaires d'accompagner la commune sur ce projet, il est proposé au conseil municipal d'engager des demandes de financements.

Pour l'État, la commune présentera des demandes dans le cadre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Pour la région Occitanie, la commune intégrera sa demande dans le cadre du Contrat Bourg Centre.

Pour le département la restructuration et l'extension du complexe sportif s'intègre dans les choix de favoriser les aides pour les projets sportifs à proximité des collèges et utilisés par ces derniers. En effet, le collègue Pierre DELEY est l'un des principaux utilisateurs institutionnels de cet équipement.

Au niveau de Sète Agglopôle Méditerranée, la commune sollicitera une aide exceptionnelle au vu du caractère intercommunal du projet ou dans le cadre des fonds de concours.

Il est à noter que cette demande de subventions pourra évoluer en fonction de plan de relance que proposera prochainement le gouvernement.

Le projet est développé dans un programme de 117 pages (phasé sur trois ans) dont les éléments emblématiques sont les suivants :

- Une restructuration complète avec la création d'un stade football, de vestiaires, sanitaires, des locaux annexes, de tribunes pour 260 places, un club house, divers aménagements extérieurs,

- La création au sein du complexe d'une salle annexe, d'une salle de gymnastique, d'un pôle accueil,
- La rénovation complète du bâti intérieur et extérieur,
- La création d'une aire de jeux extérieurs.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	%	Montant € HT
État (DETR et/ou DSIL)	10 %	716 800
Région	30 %	2 150 400
Département	30 %	2 150 400
Thau Agglo	10 %	716 800
Commune	20 %	1 433 600
Coût du projet HT	100 %	7 168 000

Il appartient au conseil municipal :

D'annuler la délibération n°1 du 20 septembre 2016.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subventions.

De solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, Conseil Régional d'Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée et l'État (DETR et DSIL) et d'autres potentiels financeurs.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subventions.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(pour 23, abstention 5)

Annule la délibération n°1 du 20 septembre 2016.

Approuve le plan de financement annexé à la présente.

Autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subventions.

Sollicite les subventions auprès des partenaires financiers, Conseil Régional d'Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée et l'État (DETR et DSIL) et d'autres potentiels financeurs.

Donne délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subventions.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

